



Bulletin 2022



Vany-Villers-l'Orme



Chers administrés, chers amis,

L'année s'achève, à Vany, comme ailleurs, les fêtes sont toujours un moment privilégié de retrouvailles et de joies en famille.

Notre village, cette année encore, a su créer, grâce au dévouement des associations, de la municipalité et de chacun d'entre nous, une ambiance chaleureuse et festive : décors de Noël, sapins, illuminations, qui font la joie des petits et des grands, et surtout renforcent les liens d'entraide et d'amitié entre nous.

Saint-Nicolas a rendu visite aux jeunes enfants comme le veut la tradition.

Et les aînés ne sont pas oubliés : l'équipe municipale les invite à se retrouver les mercredis, pour des activités variées (en complément des animations à Chieulles.)

Les vagues de contamination au Covid 19 se succèdent, nous contraignant à nous adapter constamment aux différentes restrictions depuis deux ans, à en devenir routiniers, comme une mauvaise série TV. L'application « Panneau Pocket » contribue à une complète information. Restons vigilants, respectons les gestes barrières, nous sortirons grandis de cette épreuve.

L'Eurométropole de Metz travaille avec nous sur nos nombreux projets comme la réfection des voiries et la sécurisation de la RD69C. Il faut trouver les financements pour l'enfouissement des réseaux dans la rue du Château, le devenir de l'ancienne école, la création de pistes cyclables avec Chieulles et Faily. La chasse aux subventions est ouverte depuis plus d'un an : ces dossiers mobilisent de nombreux organismes. C'est très long à finaliser mais ça se concrétise.

L'installation de l'aire de jeux sur les Hauts de Vany a pris du retard, suite à la pénurie de matériel, mais devrait sortir de terre au premier trimestre 2022.

Un mot pour toutes et tous ceux qui donnent du temps aux autres, du temps aux associations, du temps à la commune, ce temps qui nous file entre les doigts, si précieux, MERCI à vous.
Bonne année à tous, bonne santé et bonne lecture.

L'équipe municipale de Vany - Villers-l'Orme



La vie de notre commune en 2021

Les nouveaux arrivants :

Ils se sont installés dans notre commune, « **nous leur souhaitons la bienvenue** ».

Famille Bayer et HEMMER,	19 rue Principale VANY
Famille DURAND ,	44 Notre Dame de la Salette VILLERS L'ORME
Famille GEISEN WOLTING,	10 rue du Rondeau VANY
Famille KLEIN,	1 Rue de Nouic VANY
Famille LOBRY,	27 rue du Clos VANY
Famille MARTIN ,	31 Entre Deux Villes VANY
Famille MECHAOUAT,	17 Rue Principale VANY
Famille NOEL,	2 rue de Nouic VANY
Famille ROSTOUCHER,	29 rue du Clos VANY
Famille THÉBAULT,	6 rue Principale VANY
Monsieur TRAPP,	24 rue Notre Dame de la Salette VILLERS L'ORME
Famille VALENTIN,	23 rue Principale VANY
Mme WARY et M. YIGITER	4 chemin de la Vignotte

Ces familles seront invitées au « pot de bienvenue » offert au foyer de Vany à l'occasion de la remise des prix des jardins fleuris, dès que la situation sanitaire le permettra.

Vous venez d'emménager dans notre commune, vous devez effectuer certaines démarches dont l'inscription sur les listes électorales, rendez-vous en mairie de Vany, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.





Naissances :



Nous souhaitons la bienvenue à :

Sacha, Fortuné et Marcel, Foyer CHILLOT-MAGISSON nés le 13/01/2021 à Peltre
Lucie, Foyer CLAUDEL-SAUSY, née le 28/06/2021 à Metz
Anaé, Foyer JACQUIN, née le 24/07/2021 à Peltre
Léo, Foyer SCHOLTUS, né le 16/11/2021 à Metz
Charline Foyer WOLTING GEISEN née le 16 décembre à Peltre

Ils se sont unis :

Nous leur présentons « nos meilleurs vœux de bonheur ! »

Noémie De POLI et Mathieu COTTEL, le 17 avril 2021

Elles nous ont quittés :



Madame Monique LEGARDINIER, née TASSERY,
décédée le 06/05/2021 à 76 ans.

Madame Edithe FRIAND, née MANVILLE,
décédée le 21/08/2021 à 85 ans



Nous ne les oublierons pas ...



Événements dans notre commune :

Après-midis Séniors

Le 20 octobre et le 17 novembre 2021, les retraités de VANY ont pu se retrouver lors de deux après-midis /goûters organisés par la commission sociale de la commune.

Le plaisir de ces retrouvailles était palpable.

Conversations animées, chants et jeux ont égayé ces moments et ont permis d'oublier pour un temps les soucis du quotidien et de l'isolement.

Face à l'enthousiasme des participants, la commune a proposé de reconduire ces rencontres, pour l'année à venir, à raison d'un mercredi sur trois.

Avec les nouvelles contraintes sanitaires, ces rendez-vous sont hélas reportés à une date ultérieure.



Distribution de colis aux Séniors

La semaine avant Noël, les habitants de Vany Villers l'Orme de plus de 65 ans ont reçu un colis pour agrémenter leur repas des derniers jours de l'année, distribué par les membres du Conseil Municipal des Jeunes et les Conseillers Municipaux.

Nous leur souhaitons une bonne dégustation !





Concours des maisons fleuries

Résultat des Maisons Fleuries 2021

1^{er} prix ex-aequo :

Mme MADEC

M. et Mme DIEUDONNE



3^{ème} prix : M. et Mme FABREGUE



4^{ème} prix ex-aequo:

M. et Mme GANDELOT

M. et Mme MICHEL





Noël à VANY-VILLERS L'ORME

Les illuminations sont de retour dans notre village et les œuvres de chacun sont exposées.

Un grand merci à tous ces artistes, bénévoles, menuisiers, nacellistes, électriciens, bricoleurs, bûcherons, qui ont généreusement offert de leur temps, leurs matériels et œuvré à la rénovation et la création des décorations de Noël qui égaient notre beau village en cette fin d'année si particulière.

Nous les en remercions vivement.





Vie Pratique



Jours et heures d'ouverture de la Mairie

Le mardi de 10h00 à 12h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

Adresse : 10, rue Principale 57070 VANY

Permanence du Maire et des Adjointes

Le samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Tél : 09 67 12 83 70 (avec répondeur)

Courriel : mairie.vany@orange.fr

(en cas d'urgence, le Maire et les Adjointes peuvent être contactés en dehors de ces horaires)

Numéros importants

MÉDECIN DE GARDE : 0820 33 20 20

URGENCES :

SAMU 15

POLICE GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

La commune de Vany est rattachée à la Brigade de Gendarmerie de VIGY et de Courcelles-Chaussy

Brigade de Ennery : Tél : 03 87 77 91 02

Brigade de Courcelles-Chaussy : Tél : 03 87 64 00 16

Déchèteries de Metz Métropole

9 déchèteries, 8 pour les particuliers, 1 pour les professionnels

(Metz Borny)



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Ars-sur-Moselle		14h à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 18h30	14h à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 12h30
Augny-Marly								
Metz-Borny								
Metz-Magny								
Metz-Nord								
Montigny-lès-Metz								
Peltre*	Hiver	13h à 18h	Fermé	13h à 18h	Fermé	14h à 18h	9h à 12h et 13h à 18h	Fermé
	Été	14h à 19h	Fermé	14h à 19h	Fermé	15h à 19h	9h à 12h et 14h à 19h	Fermé
Vernéville		14h à 18h30	Fermé	14h à 18h30	Fermé	14h à 18h30	9h30 à 18h30	Fermé

* La déchèterie de Peltre est exclusivement réservée aux habitants de Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre. Les horaires changent lors du passage à l'heure d'été ou l'heure d'hiver.

Nous vous informons que le service « encombrants » est désormais joignable au 03.87.20.10.10 (choix 4).



Civisme

Le conseil municipal rappelle aux habitants de Vany et de Villers L'Orme que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies, nettoyeurs haute pression) ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage par des aboiements intempestifs.

Ils doivent également faire le nécessaire pour que les déjections canines n'incommodent pas les riverains, les espaces verts et les voies publiques. Une amende pourra être dressée en cas de non-respect de cette responsabilité.



Les espaces verts communaux ne sont ni des zones de stationnement, ni des dépôts de matériaux divers, c'est une gêne pour l'entreprise qui a en charge l'entretien de ces espaces.

Les propriétaires de véhicules automobiles sont priés de se garer sur les emplacements réservés à cet effet.

Nous rappelons aux habitants dont la végétation déborde sur les trottoirs de bien vouloir faire le nécessaire pour ne pas gêner le passage des piétons.

Nous vous demandons également de ne pas gêner le passage du camion chargé de la collecte des ordures ménagères chaque mardi matin et de rentrer votre container dès le mardi soir ou le mercredi matin au plus tard.

Nous rappelons qu'il est nécessaire que chacun de nous fasse preuve d'un peu de civisme pour que nous puissions vivre en bon voisinage.

Obligation des habitants en cas de neige et de verglas

Si le déneigement des voiries incombe à la commune, les riverains sont aussi tenus d'enlever la neige et la glace devant leur maison.

Des bacs de sel sont installés dans divers endroits du village. Ce sel est exclusivement réservé au déneigement des trottoirs et des rues et non pour votre usage personnel.



Le mot des associations.

L'association famille rurale FEP



Comme dans le bulletin précédent, comment ne pas commencer par notre « grand ennemi du moment », qui une fois de plus, avec un grand regret, a eu raison de certaines de nos activités avec l'annulation de la fête du village ainsi que son vide grenier.

Toutefois pas de découragement de la part de l'équipe. La joie et la bonne humeur de se retrouver se sont bien fait ressentir lors du traditionnel méchoui ainsi qu'à la dégustation de beaujolais nouveau (avec passe sanitaire et respect des gestes barrières, le foyer s'en félicite et remercie les participants pour leurs collaborations).

Le FEP Vany-Villers l'Orme profite de l'occasion pour remercier la municipalité de nous donner l'opportunité de nous exprimer dans ce bulletin (depuis des années déjà), de ses subventions et des autorisations exceptionnelles délivrées. L'entente cordiale entre la mairie et notre association est un atout majeur et une chance pour valoriser le bien être de notre beau village.

Lors de notre dernière assemblée générale, la jeunesse a rejoint les rangs de l'équipe associative (officiellement en entrant dans le bureau) avec beaucoup d'enthousiasme. De nouveaux villageois ont fait la démarche d'adhérer avec l'envie de s'investir. Des activités pour 2022 sont déjà planifiées et pour contrer la contagion du virus, des idées pleines de bons sens ont été proposées démontrant ainsi notre volonté à reprendre le dessus.

Petit rappel sur le fonctionnement de l'association :

Nous avons choisi d'être affilié à une fédération nationale (Familles Rurales en ce qui nous concerne) et vendons une carte de membre à 22€, par an et par foyer (quel que soit le nombre de personne demeurant dans l'habitation) :

- *Le foyer d'éducation populaire ne fait aucun bénéfice sur la vente de cette carte ;*
- *Elle permet à chaque adhérent d'être assuré lors des manifestations de l'association, notamment en cas d'accident et peut donner accès aux activités « famille rurale » que d'autres villages proposent ;*
- *Elle est proposée chaque année aux habitants pendant un délai de deux mois.*

Bien évidemment tout nouvel habitant qui souhaite adhérer après la période de vente, ou qui souhaite tout simplement découvrir l'association, sera reçu comme tout membre déjà affilié et pourra prendre sa décision l'année suivante.

L'association et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022 tout en prenant soins de vous et de vos proches bien sûr.

À très bientôt.

LE PRESIDENT
Hervé.RUFF



L'Association des Parents d'Élèves de l'École de la Fontaine,

Résumé des actions menées en 2021



Janvier : Vente de galettes des rois

Février : Donation d'un montant de 4 200 € à la coopérative de l'école

De gauche à droite :

- Mme WEILLER Caroline Trésorière Adjointe APE
- Mme COMANDINI Audrey Vice Présidente APE
- Mme JAGER Valérie Directrice de l'école
- Mme GINTZBURGER Claire Trésorière APE
- Mme FABBRI Jenny Présidente APE

Mars :

- Vente de chocolats de Pâques Jeff de Bruges
- Financement de marquages au sol cours de récréation (marelles, jeu de cible, labyrinthe) 1 700 €.

Avril : Organisation des photos de classe

Mai :

- Financement d'un spectacle pour les maternelles et CP avec le groupe Fabergosse sur le thème du sport 800 €



- Désherbage des bacs à potager, constructions d'hôtels à insectes, et diverses plantations.

- Financement d'une sortie nature avec l'association CPN Coquelicots pour toutes les classes ayant pour thème la sensibilisation à l'environnement 850 €.

Juillet : Kermesse et achat de bouquets de fleurs pour toute l'équipe pédagogique.



Septembre :

- Adhésions membres APE : 94 familles
- Renouvellement des cours Pop English les jeudis et vendredis soir.

Octobre : Vente de chocolats de Noël Alex Olivier

Novembre :

- Vente de sapins de Noël
- Lancement d'une Tombola dédiée au financement de la classe de

neige des classes de CE2/CM1/CM2.

Décembre :

- Organisation d'un Marché de Noël à la salle des fêtes de Chieulles (annulé)
- Visite du Saint Nicolas, l'A.P.E a offert des clémentines et pains d'épices à tous les élèves.



Enfin, l'APE a récupéré 30 ordinateurs afin d'équiper les élémentaires et le périscolaire pour des ateliers informatique et a procédé à l'achat de 3 draisiniennes pour commencer le renouvellement du parc vélo en maternelle et l'achat de différents jeux pour la récréation des élémentaires. Le coût de 600€ a été financé grâce à l'aide des subventions de Vany et Malroy.



Vœux 2022 Association Vivre A Vany

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité, au nom de tous les membres du bureau et des assesseurs.

Malgré le contexte sanitaire qui pèse lourd sur notre moral et qui met la vie associative à rude épreuve, je reste confiant et je souhaite que notre association « Vivre à Vany » se développe, étoffe ses rangs et multiplie les propositions de sorties et d'activités.

Je suis d'ores et déjà satisfait et fier du travail que nous avons accompli. Depuis mars 2021 nous avons entrepris et participé à beaucoup d'événements :

1. Présentation de l'association lors d'un apéritif de bienvenue le 14 juillet
2. Sortie le 1 août au Fort Wagner à Verny.
3. Nous avons participé à la journée Nettoyons la Nature organisée par la municipalité le samedi 9 octobre.
4. Nous nous sommes retrouvés à deux ateliers bricolage pour préparer la journée « marche découverte et marché du terroir » le 19 septembre.
5. Nous avons participé à l'organisation d'Halloween avec la municipalité et le Foyer d'Education Populaire.
6. En novembre, nous avons organisé deux ateliers créatifs et nous nous sommes réunis pour le montage de nos décorations place des Hauts de Vany et place des Marronniers.
7. Enfin, pour clore l'année, nous avons organisé deux épisodes conviviaux le 12/12 et 19/12 "Noël au village".

Tous ces événements nous ont permis de nous retrouver et de partager des moments agréables dans notre commune.

Sur le plan matériel, l'association a elle-même construit 3 manges débout, des toilettes sèches, un petit chalet de Noël / buvette, un braséro, des décorations de Noël...

Nous avons encore beaucoup de projets. J'encourage toutes les personnes bricoleuses, créatives et volontaires, à nous rejoindre pour soutenir les valeurs que défend notre association.

Pour ce début d'année (janvier, février ou mars) si le contexte sanitaire le permet, nous souhaitons organiser une sortie locale.

A la fin mars, nous rendrons compte à nos adhérents du bilan de nos 12 premiers mois d'existence lors de notre assemblée générale.

D'ici là, je vous souhaite une bonne année 2022.

Le président
Franck Dieudonné



Retrouvez-nous sur facebook :
www.facebook.com/vivre-à-vany





Nettoyons la nature

Comme chaque année, la mairie de Vany a sollicité ses habitants le 9 octobre 2021, pour l'opération Nettoyons la Nature, avec le concours des hypermarchés Leclerc.

Franche réussite pour cette matinée éco citoyenne qui a rassemblé sous le soleil une cinquantaine de bénévoles de 4 à 97 ans !

Ces derniers ont également participé au nettoyage de la place du village.

L'équipe municipale remercie chaleureusement ses associations pour leur implication et mobilisation.

A l'issue de la matinée, une collation de l'amitié a été servie par la municipalité aux participants dans la bonne ambiance habituelle.





Les Travaux

Le 6 novembre dernier, mise en place de deux silhouettes « Piéto » destinées à faire ralentir le trafic autoroutier aux abords des passages piétons : coût 2 619 € HT. Nous percevons une subvention DETR et un fonds de concours de Eurométropole de Metz, début 2022.



Les horaires de coupure de l'éclairage public initialement prévus de minuit à six heures, ont été reprogrammés de minuit à cinq heures, pour sécuriser l'accès aux bus, aux piétons matinaux.

La commune s'est dotée de nouvelles illuminations de Noël, pour un montant de 2 328 € TTC. Les anciennes ont été restaurées, et l'équipe municipale accompagnée de bénévoles, a installé toutes ces jolies décorations.



Notre demande de financement FACE pour l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Château a été refusée pour 2021. Bien que notre demande ait été déposée en août 2020, le département a considéré que notre commune trop vertueuse en raison de sa bonne couverture d'enfouissement, n'était pas prioritaire, et a préféré subventionner les communes moins bien loties. Ce n'est que partie remise, le projet est reporté à 2022.

L'installation de la nouvelle aire de jeux prévue sur le lotissement « entre deux Villes » est reportée au printemps 2022, en raison du manque de matériaux.

Nous avons investi pour 1 982,40 € TTC de signalisation, de balises et d'un distributeur de sacs à déjections canines.

La pandémie et les retards de livraison de matériaux ont mis à mal nos projets de travaux, mais pas notre dynamisme ni notre détermination. Ils sont reportés sur l'année 2022.



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

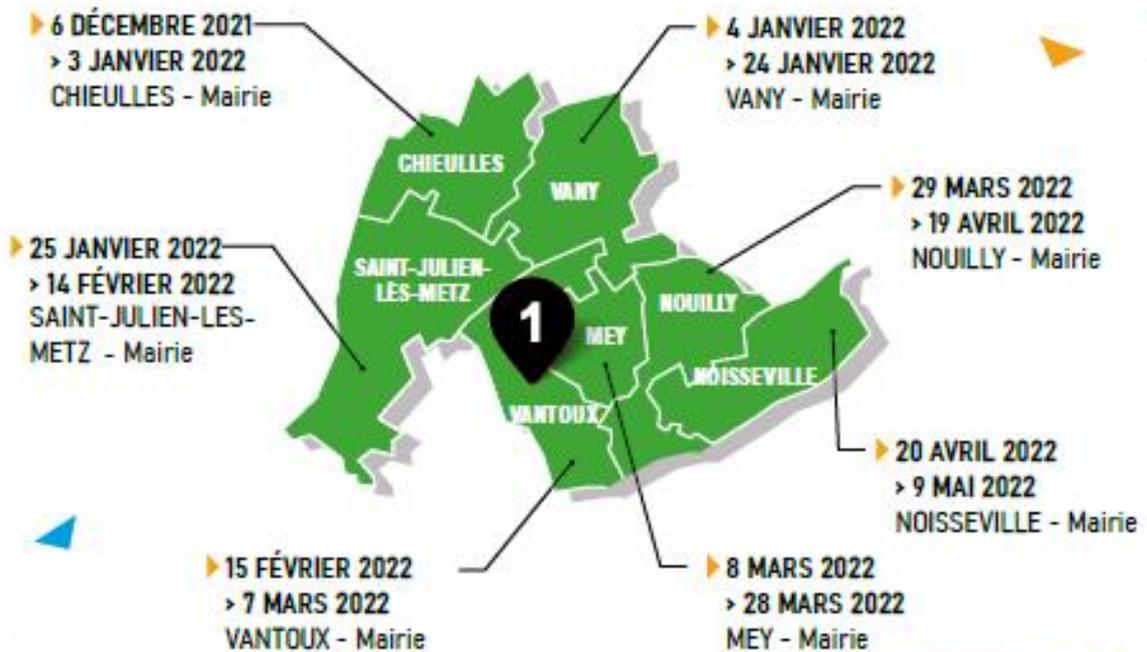
VENEZ VOUS INFORMER SUR
L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



EXPOSITION

EN TOURNÉE DANS LE SECTEUR 1

6 DÉCEMBRE 2021 > 9 MAI 2022



UNE QUESTION ? UNE PROPOSITION ?

plui@eurometropolemetz.eu

▸ Rendez-vous sur plui.eurometropolemetz.eu
ou en mairie pour consulter les documents du PLUi

EUROMÉTROPOLE
METZ



INFORMATION : Le tri de vos déchets simplifié

Enfin ! À compter du 1^{er} janvier 2022, tous vos emballages et papiers, sans exception, iront dans la poubelle jaune.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Faute de savoir comment les recycler, les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères.

Grâce à la mobilisation de vos élus en faveur de la modernisation du centre de tri situé à Metz-Nord, vous pourrez désormais trier **tous vos emballages, sans distinction : pots de yaourt et de crème, tubes de dentifrice, barquettes en polystyrène, films de protection... Il n'y aura donc plus de questions à se poser.**

Cette simplification du tri va dans le bon sens : nous réduisons le volume de nos ordures ménagères et nous faisons fonctionner nos entreprises régionales de recyclage.





INFORMATION : LE CODEV



Message / communication renouvellement

Un regard des citoyens sur de grands dossiers de notre métropole : transition climatique, enjeux de société, lien social, qualité urbaine, mobilité, culture, jeunesse, économie, santé, numérique, avenir du territoire... c'est cet angle particulier de travail sur tous ces domaines de réflexion qui fonde les missions du Conseil de Développement Durable de l'Eurométropole de Metz (CODEV).

Il est une instance de démocratie participative, composée de citoyens et d'acteurs représentant les grands secteurs d'activité du territoire (associations, chambres consulaires, formation...). La mise en place des Conseils de Développement Durable est voulue par la loi dans toutes les grandes intercommunalités de France pour offrir un autre regard aux élus sur les enjeux et les attentes citoyens, contribuer auprès d'eux par des avis, des études, des propositions aux grandes politiques publiques locales.

Vous pouvez y participer.

En effet une nouvelle assemblée va être mise en place début 2022 et une campagne de recrutement est lancée dans tous les communes de l'Eurométropole, car le Conseil de Développement veut renforcer son ancrage territorial et assurer un meilleur reflet de ses habitants.

Mais attention, c'est un vrai travail et un engagement totalement bénévole qu'implique la qualité de membre du CODEV : des heures de réunion et de réflexion collective, la découverte des tenants de beaucoup de dossiers mais aussi d'une méthode de travail participative, un appétit d'information et de formation, l'envie du débat et de contribuer à l'avenir non seulement local mais aussi de la vie en société...

Si vous en avez le temps, si vous en éprouvez la volonté, si vous voulez simplement plus d'information, un seul contact : adressez un courriel à codev@eurometropole.fr



Permis de construire Numériques

Permis de construire, d'aménager ou de démolir, demandes préalables, etc. A compter du 1^{er} janvier, particuliers comme professionnels, vous allez pouvoir effectuer toutes vos demandes d'urbanisme en ligne en vous rendant sur le nouveau portail des autorisations d'urbanisme de l'Eurométropole de Metz.

Fini donc les dossiers papier en plusieurs exemplaires, la contrainte des déplacements obligatoires, les plis postaux suivis. Il vous suffira de vous rendre sur le portail urbanisme de l'Eurométropole, de vous connecter au guichet numérique et de compléter votre dossier avec les pièces justificatives de votre projet pour pouvoir nous télétransmettre votre demande.

Une fois votre dossier transmis et ce, jusqu'à la réception finale qui vous sera apportée, l'ensemble des échanges entre vous et ses services s'effectuera via le guichet numérique, par l'intermédiaire de courriers électroniques qui vous seront adressés directement sur votre boîte e-mail. Pour vous guider et vous indiquer la marche à suivre, vous disposerez également via le portail des autorisations d'urbanisme, d'un outil d'assistance à la création et au montage de votre dossier en fonction de la nature et des particularités de votre projet. Une nouvelle manière de traiter vos demandes qui n'enlèvera rien à la disponibilité de votre équipe communale qui est là pour continuer à vous accompagner et à vous conseiller dans vos projets.

Et pour celles et ceux que le numérique n'a pas encore conquis, sachez que le dépôt de dossier par voie standard reste toujours possible pour vous auprès de nos services. Pour accéder au portail des autorisations d'urbanisme de l'Eurométropole, rendez-vous à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la page Urbanisme du site internet de notre commune, dans la rubrique Urbanisme du site internet de l'Eurométropole de Metz ou directement à l'adresse <https://urbanime.eurometropolemetz.fr>

- **Plus économique** : Fin des copies multiples de votre dossier papier (>4 et plus) et des transits postaux
- **Plus adapté à vous** : dépôt 7j/7, 24h/24 sur le guichet : je dépose mon dossier quand je veux
- **Moins contraignant** : Plus de déplacement obligatoire en mairie
- **Parcours accompagné** : Module d'aide au montage et au dépôt du dossier en fonction de la nature de mon projet
- **Suivi simplifié** : Suivi sur le guichet des grandes étapes d'avancée de mon dossier (réception, complément d'informations, décision)
- **Les mêmes équipes pour vous conseiller** : Pas de changement d'interlocuteur, votre commune continue à vous accompagner de la même manière dans vos projets
- **Un dépôt au format papier toujours possible** auprès des services de votre commune

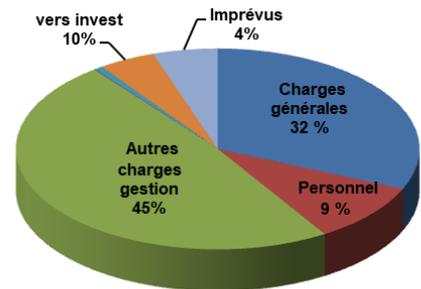


Budget 2021

Section de fonctionnement

Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
011	Charges à caractère général	64 700	32%
012	Charges de personnel	17 350	9%
65	Autres charges de gestion courante	90 701	45%
66	Charges financières	56	0%
14	Atténuation de produits	1 200	1%
22	Dépenses imprévues	8 651	4%
23	Virement vers Investissements	20 357	10%
	Total	203 015	100%



Commentaires :

Notre participation au Groupe Scolaire Intercommunal à VANY est de **71 551 €** pour l'année 2021, dont 21 869 € pour les investissements, Chieulles ayant rejoint le Groupe fin 2020, la totalité des coûts, (remboursements de capital emprunt) est divisée en cinq parts égales par commune.

Et dont 49 682 € de charges de fonctionnement pour la commune de VANY (calcul fait en fonction du nombre d'habitants sur la commune et du nombre d'enfants scolarisés), soit 23,41 % du coût total de fonctionnement du SIS.

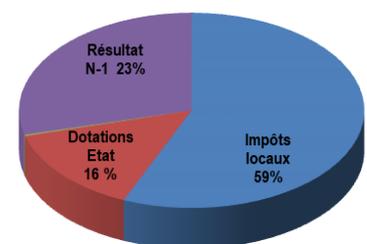
Vous retrouvez cette participation au chapitre 65. A noter que la participation totale en 2020 était de 79 957 €, elle a ainsi diminué de 10,5 %.

Au chapitre « caractère général », se situent les dépenses de sous-traitance pour l'entretien des espaces verts, 20 424 € auxquelles ont été ajoutées des dépenses de débroussaillage et entretien des chemins. Le reste du poste concerne les charges d'éclairage public, de chauffage, d'entretien des réseaux, des relations publiques, d'achat d'illuminations et enfin des charges diverses.

Les charges de personnel concernent la rémunération des deux temps partiels que sont le secrétariat et l'entretien/ménage.

Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
73	Impôts locaux et dot. Metz Métropole	120 423	59%
74	Dotations Etat	32 413	16%
Divers	Produits de la Chasse et loyers	3 142	2%
002	Report résultat N-1	47 037	23%
	Total	203 015	100%



Commentaires :

Le poste 73 est constitué pour 80 834 € par les impôts locaux (TF, TFNB), les taux n'ont pas été augmentés (la commune ne collecte plus la taxe d'habitation), de 12,3 K.€ de fiscalité reversée provenant de Eurométropole de Metz, ainsi qu'une provision s/solidarité communautaire.

Les dotations de l'Etat représentent 32 K., dont la DGF pour 18,8 K.€.

Le reste du chapitre est constitué par la dotation solidarité rurale et diverses compensations de taxes transférées.

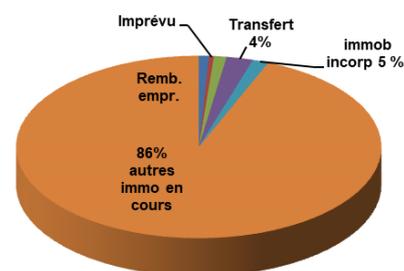
A noter, le résultat bénéficiaire de fonctionnement de l'année 2020, de 47 037 € et qui est reporté sur 2021.



Section d'investissement

Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
020	Dépenses imprévues	8 388	3%
16	Remboursement emprunt	2 180	1%
20	Immobilisations incorporelles	15 548	5%
204	Transfert de compétences MM	11 687	4%
21	Immobilisations corporelles	2 000	1%
23	Autres Immobilisations	246 680	86%
	Total	286 483	100%



Commentaires :

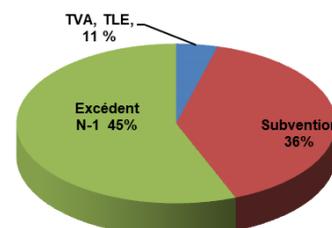
Dans les « autres immobilisations », nous avons enfin reçu la facture de 47,5 K.€ du solde des travaux 2019 du carrefour de l'école. Nous avons budgété 115 K.€ pour les travaux d'enfouissement rue du Château, reconduit 18 K.€ pour l'aire de jeux du lotissement « Entre deux Villes » qui seront finalement reportés sur 2022, Seules les silhouettes Piéto ont été réalisées.

Les travaux d'études sur la construction de la nouvelle mairie figurent en immobilisations incorporelles.

Les 11 687 € en chapitre 204, représentent notre participation, à Eurométropole de Metz, pour les dépenses d'investissements de voiries.

Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
10	TVA, TLE et Réserves	32 907	11%
001	Report excédent N-1	129 559	45%
13	Subventions	103 660	36%
021	Virement du fonctionnement	20 357	7%
	Total	286 483	100%



Commentaires :

D'ores et déjà 30 K.€ de subventions sont acquis sur les travaux du carrefour cités plus haut, 9 K.€ également de participation de la SANEF en raison du dédommagement des travaux entrepris sur le chantier de l'autoroute. Les autres subventions budgétées concernant l'enfouissement, l'aire de jeux, et la future construction sont reportées sur 2022.

Les dotations au chapitre 10, sont constituées des taxes d'aménagement et du remboursement FC TVA.

A noter, l'excédent de 2020 de 129 559 € qui est reporté sur 2021.

Pour toute question sur les budgets, ou complément d'explication, la commission des finances se tient à votre disposition pour vous répondre (sur RV, le samedi matin, dans le respect des gestes barrières).



Les actions et les projets du conseil municipal des Jeunes

Un village se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. La mairie de Vany-Villers-l'Orme a décidé d'y associer tous les citoyens. Pour donner la parole aux 9-14 ans, l'équipe municipale a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes qui permettra aux jeunes volontaires du village de s'impliquer et d'agir, de façon active, au sein de leur commune et de s'initier à l'exercice démocratique.

Leur rôle :

- *Devenir un citoyen actif de leur commune*
- *Participer à la vie sociale de leur commune*
- *Réfléchir avec les élus et mettre en place des projets sur des questions concrètes dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, de la sécurité...*
- *Assumer des responsabilités et représenter l'ensemble des jeunes de la commune.*

C'est ainsi que les Jeunes Conseillers, âgés de 9 à 14 ans, représentants de la jeunesse de Vany-Villers-l'Orme, se sont réunis pour la première fois le mercredi 17 mars. Et déjà des projets se sont mis en place.

Le logo du CMJ a été choisi démocratiquement parmi les créations des jeunes conseillers.

Ils ont ensuite réfléchi, à la demande du Conseil Municipal, au problème urgent d'une solution d'éradication des chenilles processionnaires qui envahissent les chênes du village depuis quelques années. Dans un souci de préservation de l'environnement, les jeunes conseillers ont choisi d'installer des nichoirs à mésange dans le village, une mésange pouvant manger jusqu'à 500 chenilles par jour !



Le samedi 27 mars, ils ont installé les 8 nichoirs dans le village.

Ils ont également distribué un questionnaire à destination de tous les jeunes du village pour connaître leurs opinions et leurs besoins et satisfactions.

Les Jeunes Conseillers ont en tête d'autres projets, qui avec le soutien du Conseil Municipal de Vany Villers l'Orme verront bientôt le jour !





Le dimanche 13 juin, le CMJ de Vany a organisé le premier tournoi de football au city stade. Les participants, adultes et enfants, ont pu profiter du beau temps pour s'affronter cordialement, encouragés par un public enthousiaste. La bonne ambiance était au rendez-vous et chaque joueur de l'équipe gagnante a reçu un maillot officiel de l'équipe de France.



Voici les projets à venir :

- *Fabrication et installation de nichoirs à chauves-souris au printemps toujours dans le cadre de la lutte contre les chenilles urticantes.*
- *Installation prochaine de frigos à livres.*
- *Après-midi Kids Games pour les 5/10 ans.*
- *Après-midi jeux pour les ados du village.*
- *Créations d'affiches citoyennes.*
- *Peinture de nouvelles décorations de Noël*

N'hésitez pas à les contacter si vous avez d'autres idées !



« Pas-sages » du Saint Nicolas et du Père Fouettard le 4 décembre



Cette année a pu enfin voir le retour de Saint Nicolas et de Père Fouettard. La mairie leur a demandé de passer voir tous les enfants du village. Retrouver cette belle tradition fut un bonheur pour tous, comme le montrent ces quelques exemples :

« Un grand merci d'avoir fait venir Saint Nicolas et le Père Fouettard à Vany. Les filles étaient ravies. C'était une belle initiative ! Une tendre caresse à l'âne qui n'a malheureusement pas pu venir. »

« Le passage de st Nicolas et le père Fouettard était une très belle initiative qui a beaucoup plu à mes deux filles. »



Historique Une vente aux enchères à Vany – Villers-L'Orme en 1904 : le récit d'une journée.

L'analyse qui suit s'appuie sur deux minutes de notaire conservées aux Archives départementales de la Moselle à la cote 10 E 181. En 1904, la « Lothringen », correspondant à l'actuel département de la Moselle, dont fait partie le village de Vany et son annexe Villers-L'Orme, est annexée au Reich wilhelminien, depuis 33 ans. Si le bilinguisme a été toléré par les autorités prussiennes durant deux décennies dans les zones francophones, à savoir jusqu'en 1890 environ, dans les actes administratifs, l'allemand est la seule langue autorisée après cette date. Aussi, les 37 pages originales qui constituent notre source sont rédigées en allemand gothique manuscrit (voir extrait en annexe). Une transcription du texte suivie d'une traduction en français, réalisées par l'auteur, ont donc précédé cette étude.

En vertu d'une décision de justice du tribunal impérial de Metz en date du 17 mars 1904, la liquidation de l'ensemble des biens appartenant à Monsieur Claude Didier, maçon à Vany, résidant au même lieu, est prononcée. Le maire de la commune de Vany-Villers-L'Orme, M. Thiry, annonce la vente aux enchères, prévue le 29 août 1904, par voie d'affiches imprimées. Ces dernières sont placardées sur les tableaux communaux de Vany et de Villers-L'Orme.

Maître Thinesse, notaire à la résidence de Vigy, est chargé de l'exécution de la vente. Les biens proposés appartiennent à M. Claude Sébastien Didier, veuf de Madame Barbe née Deville et aux six enfants issus de cette union, à savoir Madame Joséphine Watrin, née Didier résidant avec son époux à Batilly (France), Madame Marie Mothé, née Didier, résidant à Somme-Py (France), Monsieur Eugène Didier, maçon à Failly, Madame Marie Rose Keller, née Didier résidant avec son mari à Metz, Monsieur Charles Léon Didier, célibataire, résidant à Vany et Jean Pierre Didier, décédé à Vany le 19 juin 1904.

La partie immobilière de la vente se déroule comme prévu le lundi 29 août dans la matinée au café-restaurant de la Salette, propriété de M. Charles Venner.

Après lecture des conditions de la vente et traduction dans la langue française, Maître Thinesse présente les dix-sept lots qui seront proposés aux enchères et qui se déclinent de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Un jardin d'une superficie de 6 ares 90 ca, ban de Vany, lieu-dit « Le Village ».*
- Lot n° 2 : Un champ d'une superficie de 13 ares 68 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Sur le Pré d'Augny ».*
- Lot n° 3 : Un champ d'une superficie de 4 ares 42, ban de Vany, lieu-dit « Vignes Maly ».*
- Lot n° 4 : Une vigne d'une superficie de 3 ares 39 ca, ban de Vany, lieu-dit « Sur Bois ».*
- Lot n° 5 : Une vigne d'une superficie de 5 ares 94, ban de Vany, lieu-dit « Git-Blanc-Vigne ».*
- Lot n° 6 : Une vigne d'une superficie de 6 ares 75 ca, ban de Vany, lieu-dit « Champ Clos ».*
- Lot n° 7 : Un champ d'une superficie de 4 ares 02 ca, ban de Vany, lieu-dit « Les Plantes ».*
- Lot n° 8 : Un pré d'une superficie de 4 ares 40 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Vaisselle ».*
- Lot n° 9 : Un champ d'une superficie de 23 ares 24 ca, ban de Vany, lieu-dit : « La Côte ».*
- Lot n° 10 : Un champ d'une superficie de 20 ares 28 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Derrière le Clos ».*
- Lot n° 11 : Un jardin d'une superficie de 4 ares 03 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Grand Clos ».*
- Lot n° 12 : Un champ d'une superficie de 29 ares 53 ca, ban de Vany, lieu-dit « Derrière Mossire ».*
- Lot n° 13 : Une maison d'habitation et ses dépendances implantées sur une parcelle de 3 ares 43 ca et son jardin attenant d'une superficie de 6 ares 04 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Le Village ».*
- Lot n° 14 : Une vigne d'une superficie de 5 ares 69 ca, ban de Villers-L'Orme, lieu-dit : « Jauna ».*
- Lot n° 15 : Une vigne d'une superficie de 4 ares 59 ca, ban de Villers-L'Orme », lieu-dit : « Haute Vigne ».*
- Lot n° 16 : Deux jardins contigus d'une superficie de 3 ares 76 ca et 1 are 27 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Preyée ».*
- Lot n° 17 : Un jardin d'une superficie de 3 ares 08 ca, ban de Vany, lieu-dit : « Grand Clos ».*



Maître Thinesse, en « chef d'orchestre » de la vente, procède à la criée et proclame, publiquement et à haute voix, l'offre financière de chaque enchérisseur exprimée en Reichsmarks.

Après plusieurs heures de débats, le notaire annonce le résultat des enchères et donne le nom des différents adjudicataires :

- 1) Monsieur Antoine Naudé, vigneron à Vany, remporte les lots n° 1 et 2.*
- 2) Monsieur Eugène Didier, copropriétaire des biens vendus, remporte les lots n° 3, 9 et 14.*
- 3) Monsieur Marie Eugène François, cultivateur à Vany, remporte le lot n° 4.*
- 4) Monsieur Louis Dominique Boulay, propriétaire à Chieulles, remporte le lot n° 5.*
- 5) Monsieur Félix Rouy, journalier à Villers-L'Orme, remporte le lot n° 6.*
- 6) Monsieur Edouard Perrin, cultivateur à Vany, remporte le lot n° 7.*
- 7) Madame Anne Germain, propriétaire à Villers-L'Orme, veuve de Monsieur Jean Sébastien Delatte, remporte le lot n° 8.*
- 8) Monsieur Emilien Vaillant, vigneron à Vany, remporte les lots n° 10 et 17.*
- 9) Madame Marie Bertrand, épouse de Monsieur Edmond Moncé, propriétaire à Vany, remporte les lots n° 11 et 12.*
- 10) Monsieur Eugène Rouy, journalier à Vany, remporte le lot n° 13.*
- 11) Monsieur Charles Boistaux, propriétaire à Chieulles, remporte le lot n° 15.*
- 12) Monsieur Prosper Sar, propriétaire à Villers-L'Orme, remporte le lot n° 16.*

Le total des transactions s'élève à 3707 Marks dont 1605 Marks pour la maison d'habitation et son jardin attenant. Après une collation bien méritée prise au café de la Salette, Maître Thinesse se déplace à Vany, place de la Fontaine, devant le domicile de Monsieur Claude Didier pour arbitrer la dispersion du mobilier. Une nouvelle vente aux enchères est en effet prévue dès 14 H 00 et concerne cette fois-ci les meubles, objets domestiques et outils contenus dans la maison



Après lecture dans la langue allemande des conditions de la vente suivie d'une nouvelle traduction préalable en français, le notaire adjuge 175 lots d'objets pour un montant total de 969 Marks et 35 Pfennigs dont voici le détail :



Lot n°1 : cinq assiettes au vendeur Eugène Didier, lot n°2 : une bassine et 3 tasses à Eugène Didier, lot n°3 : douze assiettes à Eugène Keller de Metz, lot 4 : un saladier et des tasses à Eugène Didier, lot n° 5 : douze assiettes à Nicolas Cadrat de Chieulles, lots n° 6 et 7 : un panier rempli de verres et un panier avec des pots à la veuve Joppin de Chieulles, lot n°8 : un panier avec des verres à Eugène Didier, lot n°9 : quatre pots à Auguste Godfrin de Faily, lot n°10 : six pots à Prosper Sar de Villers-L'Orme, lot n°11 : six pots au vendeur Eugène Didier, lots n°12 et 13 : douze pots à la veuve Méry de Vany, lot n°14 : cinq pots à Prosper Sar, lot n°15 : cinq pots à Ferdinand Closse de Faily, lot n°16 : une lampe à Claude Didier de Chieulles, lot n°17 : une carafe et un vase à Salomon de Metz, lot n°18 : une plaque de cuisson à Louis Méry de Vany, lot n°19 : un panier et des assiettes à Auguste Bertard de Chieulles, lot n°20 : un panier à Louis Méry, lot n°21 : une bassine et une bouillotte à Augustin Rouy de Faily, lot n°22 : une marmite à Auguste Watrin de Batilly, lot n°23 : deux pots en fer à Louis Méry, lot n°24 : une marmite à Nicolas Ambroise de Chieulles, lot n°25 : une marmite à Nicolas Cadrat, lot n°26 : une lanterne à Auguste Bertard, lot n°27 : deux bombonnes à Eugène Rouy de Vany, lot n°28 : un miroir à la veuve Méry, lot n°29 : un vieux fusil de chasse à Jacquet de Metz, lot n°30 : un baquet à Louis Méry, lot n°31 : deux tonneaux à veuve Joseph Joppin, lot n°32 : marteaux à Eugène Godard de Faily, lot n°33 : un vieux pistolet à Eugène Keller, lot n°34 : outils manuels à Antoine Naudé de Vany, lot n°35 : outils manuels à Félix Rouy de Villers-L'Orme, lot n°36 : cadres au vendeur Eugène Didier, lot n°37 : outils manuels à Charles Pallez de Vany, lot n° 38 : deux scies à Eugène Rouy, lot n°39 : outils manuels à Augustin Rouy, lot n°40 : outils manuels à Augustin Legoulon de Villers-L'Orme, lot n°41 : outils manuels à Louis Méry, lot n°42 : outils manuels à Augustin Rouy, lot n°43 : outils manuels à Félix Rouy, lot n° 44 : outils manuels à Augustin Legoulon, lot n°45 : outils manuels à Louis Dominique Boulay de Chieulles, lot n°46 : pioches à Charles Granddidier de Vigy, lot n°47 : deux marteaux à Adrien Bertrand de Vany, lot n°48 : une pioche et une hache à Louis Méry, lot n°49 : une couverture de lit à Salomon de Metz, lot n°50 : un éredron à Jean Pierre Godard de Faily, lot n°51 : un éredron à Nicolas Cadrat, lot n°52 : un éredron au vendeur Jean Pierre Keller, lot n°53 : deux coussinets pour les oreilles à Auguste Watrin, lot n°54 : un duvet à Eugène Didier, lot n°55 : deux coussins à Jean Pierre Keller, lot n°56 : un duvet à la veuve Joseph Joppin, lots n°57 et 58 : deux coussins et un éredron à Eugène Didier, lot n° 59 : un éredron à Félix Rouy, lot n°60 : un éredron à la veuve Joseph Joppin, lot n°61 : une couverture de lit à Nicolas Folny de Malroy, lot n° 62 : un coussin à Jean Pierre Godard, lot n°63 : un matelas à Eugène Didier, lot n°64 : un matelas à Nicolas Folny, lot n°65 : un matelas à Auguste Watrin, lot n°66 : des rideaux à Jean Pierre Godard, lot n°67 : des rideaux à Eugène Rouy, lot n°68 : du fil à Emilien Vaillant de Vany, lot n°69 : des rideaux à Salomon de Metz, lot n°70 : une pièce de tissu à Nicolas Cadrat, lot n°71 : deux couvre-lits à Nicolas Folny, lots n°72 et 73 : huit chemises, pantalons et autres chemises à Ambroise de Chieulles, lot n°74 : des chemises à Eugène Rouy, lot n°75 : six chemises à François Polu de Chieulles, lot n°76 : six chemises à Eugène Rouy, lot n°77 : cinq chemises à Nicolas Folny, lot n°78 : deux nappes et trois serviettes à Jean Pierre Keller, lot n°79 : des chemises à la veuve Joseph Joppin, lot n°80 : deux chaises à Eugène Didier, lots n°81 et 82 : quatre chaises à Jacques Weiten de Rupigny, lot n°83 : deux chaises à Charles Pallez, lot n°84 : deux chaises à Jacques Weiten, lot n°85 : deux chaises à Eugène Keller, lot n°86 : une table à Eugène Didier, lot n°87 : cuillères, fourchettes et vaisselle de four à Antoine Naudé, lot n°88 : deux chaises à Charles Pallez, lot n°89 : une table à Eugène Rouy, lot n°90 : un boulet de canon à Salomon de Metz, lot n°91 : une table à Prosper Sar, lot n°92 : outils manuels à Eugène François, lot n°93 : outils manuels à Edouard Dieudonné de Vany, lot n°94 : outils manuels à Augustin Legoulon, lot n°95 : une auge à Eugène Rouy, lot n°96 : trois chaises à Charles Pallez, lot n°97 : râtaux et fourches à foin à la veuve Joseph Joppin, lot n°98 : un fléau et des fourches à foin à Nicolas Folny, lot n°99 : un fléau et des fourches à foin à Emilien Vaillant, lot n°100 : trois pioches à Félix Rouy, lots n°101 et 102 : râtaux, pioches et fourches à foin à Nicolas Cadrat, lot n°103 : un seau à Augustin Rouy, lot n°104 : trois hottes à François Calba de Sainte-Barbe, lot n°105 : deux tonneaux à la veuve Joppin, lot n°106 : un tonneau à Prosper Sar, lot n°107 : une table à Charles Venner de la Salette, lot n°108 : outils à mains à Augustin Rouy, lot n°109 : un rabot à Emilien Vaillant, lot n°110 : deux échelles à François Calba, lot n°111 : une brouette à Eugène Rouy, lot n°112 : clous à bois à Augustin Rouy, lot n°113 : une brouette à Jean Kieffer de Malroy, lot n°114 : une pièce de bois à Camille Boulay de Vany, lots n°115 et 116 : deux échelles à François Calba de Sainte-Barbe, lot n°117 : une hotte à Eugène Rouy, lots n°118 et 119 : un bloc de bois et une échelle à Michel Thomas de Villers-L'Orme, lot n°120 : une échelle à François Boulay de Vany, lot n°121 : une échelle à Eugène Rouy, lot n°122 : cinq planches à Adrien Bertrand, lot n°123 : un morceau de bois à Eugène Rouy, lot n° 124 : une échelle à Edouard Dieudonné, lot n°125 : un trépiéd à Antoine Naudé, lot n°126 : une échelle à la veuve Landure de Vany, lot n°127 : une corde à Augustin Rouy, lot n°128 : une herse à Emile Godard de Faily, lot n°129 : un entonnoir à Ferdinand Closse, lot n°130 : vaisselle pour four à Augustin Legoulon, lot n°131 : deux pelles et une brouette à Ambroise de Chieulles, lot n°132 : un entonnoir à Eugène Rouy, lot n°133 : pots de fleurs à Auguste Bertard, lot n°134 : un tonneau à Félix Rouy, lot n°135 : un tonneau à Emilien Vaillant, lot n°136 : un baquet et deux tonneaux à Antoine Naudé, lot n°137 : une table à Auguste Bertard, lot n°138 : deux fauteuils à Eugène Didier, lot n°139 : des bouteilles vides à Eugène Rouy, lot n°140 : des pichets à Auguste Bertard, lots n°141 et 142 : un chariot à bascule et une grande cuve à Eugène Didier, lot n°143 : un châlit à Jean Kieffer, lot n°144 : une armoire à Ferdinand Closse, lot n°145 : une armoire à Félix Rouy, lot n°146 : un buffet à Eugène Keller, lot n°147 : un buffet à Edouard Dieudonné, lot n°148 : une vieille montre à Claude Didier, lot n°149 : un poêle à François Calba, lot n° 150 : un châlit à Eugène Rouy, lot n°151 : une armoire à Eugène Didier, lot n°152 : une cuve à Eugène Rouy, lots n°153 et 154 : vieux fers à Augustin Rouy, lot n°155 : un chariot à Nicolas Folny, lot n°156 : fagots à Eugène Rouy, lot n°157 : un bordeaux à Edmond Moncé de Vany, lot n°158 : une cuve à Félix Rouy, lot n°159 : des piquets de vigne à Jean Kieffer, lot n°160 : bois de chauffage à Christine Cultin de Vany, lot n°161 : un saloir et du bois de chauffage à Prosper Sar, lot n°162 : outils manuels à Emile Godard, lot n°163 : un bloc de bois à Edouard Dieudonné, lot n°164 : vieux fers à Augustin Rouy, lot n° 165 : une cage et une scie à Edouard Dieudonné, lot n°166 : un établi à Jules Méry de Faily, lot n°167 : vaisselle ancienne à Augustin Rouy, lot n°168 : pommes de terre à Louis Méry, lot n°169 : fourrage à Ferdinand Closse, lots n°170 et 171 : paille à Edmond Moncé, lot n°172 : une batteuse à Emilien Vaillant, lots n°173 et 174 : une cage et diverses pièces à Augustin Rouy, lot n°175 : deux tonneaux à Eugène Didier.

Au terme de ce récit, plusieurs observations peuvent être formulées. Cette vente aux enchères constituait incontestablement un événement dans le village qui mettait entre parenthèses, le temps d'une journée, les travaux des champs et de la vigne. Si les biens immobiliers ont tous été logiquement acquis par des personnes du cru, on constate que la vente mobilière a attiré une foule importante de plusieurs villes et villages environnants à savoir Faily, Chieulles, Malroy, Rupigny mais aussi Metz, Sainte-Barbe et Vigy, plus éloignés. Le détail de la vente témoigne qu'à cette époque, chaque objet avait de la valeur et pouvait être réutilisé. On était encore loin de la société d'hyperconsommation que nous connaissons aujourd'hui. Enfin, les vendeurs ainsi que les douze adjudicataires des biens immobiliers ont déclaré « der deutschen sprache nicht mächtig zu sein und erklärten sich in französischer sprache », autrement dit ces derniers ne maîtrisent pas la langue allemande et s'expriment dans la langue française. Après plus de trois décennies d'annexion, cet échantillon d'habitants de Vany-Villers-L'Orme qui, pour la plupart, n'ont pas fréquenté l'école allemande du fait de leur âge au moment du rattachement à la Prusse, semble être resté à l'écart de la germanisation ambiante.



Kleantweg

17-	1 Karte 21 Noja, dem Salomon in Metz, für	9. 95
18-	1 Kringelplattan, dem Louis Méry, in Vauzy, für	10
19-	1 Korb 2 Klattan, dem August Rostard in Chirelles, für	20
20-	1 Korb, dem genannten Ludwig Méry, für	30
21-	1 Korb 1 1/2 Körnerflöße, dem Augustin Rouy, in Saily, für	30
22-	1 Marmite, dem August Walteri zu Babilly, für	1. 50
23-	2 eisernen Töpfe, dem genannten Ludwig Méry, für	1. 70
24-	1 Marmite dem Nicolas Ambroise in Chirelles, für	50
25-	1 Marmite, dem genannten Nicolas Cadral, für	50
26-	1 Sahnere, dem genannten August Rostard, für	20
27-	2 Tom Conner, dem Eugen Rouy in Vauzy, für	60
28-	1 Spiegel, dem genannten Mikhael Méry, für	2. 60
29-	1 alte Hute, dem Jacquet in Metz, für	4
30-	1 Kübel, dem genannten Ludwig Méry, für	40
31-	2 Söfser, dem genannten Mikhael Joseph Joppen, für	2. 20
32-	1 Hämmer, dem Eugen Godard in Saily	1
33-	1 alte Pfeife, dem genannten Eugen Keller, für	4
34-	Handwerkzeuge, dem Anton Naudé in Vauzy, für	2
35-	Handwerkzeuge, dem Felix Rouy in Villers Poenne, für	2. 70
36-	Kleppan, dem Verkäufer Eugen Bédier, für	2
37-	Handwerkzeuge, dem Karl Falloy zu Vauzy, für	1
38-	2 Sägen, dem genannten Eugen Rouy, für	1 60
39-	Handwerkzeuge, dem genannten Augustin Rouy, für	7. 50
40-	Handwerkzeuge, dem Augustin Legoulon in Villers Poenne, für	50
41-	Handwerkzeuge, dem genannten Ludwig Méry, für	30
42-	Handwerkzeuge, dem genannten Augustin Rouy, für	1
43-	Handwerkzeuge, dem genannten Felix Rouy, für	60
44-	Handwerkzeuge, dem genannten Augustin Legoulon, für	10
45-	Handwerkzeuge, dem Louis Dominik Boulay, in Chirelles, für	50
46-	Spaken, dem Karl Granddidier in Metz, für	50
47-	2 Hämmer, dem Adrien Bertrand in Vauzy, für	1. 20
48-	1 Haken 1 1/2 Aeh, dem genannten Ludwig Méry, für	2. 90
49-	1 Lulldecke, dem genannten Salomon in Metz, für	2. 70
50-	1 Siederkell, dem Johann Peter Godard in Saily, für	14
51-	1 Siederkell, dem genannten Nicolas Cadral, für	7. 50
52-	1 Siederkell, dem Verkäufer Johann Peter Keller, für	10. 50
53-	2 Ofenstän, dem genannten August Walteri, für	7
54-	1 Buret, dem genannten Eugen Bédier, für	11
55-	2 Kiffen, dem genannten Johann Peter Keller, für	8. 50
zu übertragen		116. 45

J. Naudé

Un grand merci à Judicaël Naudé pour cet article qui nous apprend un moment important de l'histoire de notre belle commune.

Toute l'équipe municipale
vous souhaite
une très bonne année!



En route vers 2022!